

APPEL À PROJETS / CHJAMA A PRUGHJETTI

LEGHJE E CUMEDIE 2025-2026

Fort de son succès depuis son lancement en 2023 et pour la quatrième année consécutive, le présent appel à projets est destiné à favoriser la création et la diffusion de spectacles vivants en langue corse en relation avec le prix « Leghje Eleghje » 2025-2026.

ARTICLE 1 : CONTEXTE

Le Prix des Jeunes lecteurs de Corse « Leghje Eleghje » est un prix mis en place par les sections jeunesse des Médiathèques territoriales Cismonte et Pumonti. Ce prix existe depuis 17 ans et a su fidéliser les jeunes lecteurs au fil des ans.

En collaboration avec l'Éducation Nationale, ce prix est ouvert à l'ensemble des écoles maternelles, et primaires dépendant du réseau de lecture publique, dont la desserte s'effectue sur des communes de moins de 15 000 habitants.

Un jeu de 4 ouvrages jeunesse dont 2 en langue corse est remis gracieusement aux classes de maternelles, CP, CE1/CE2, et CM1/CM2, (soit 4 niveaux de classes concernés et donc 16 livres dont 8 en langue corse). Ces classes exploitent à leur gré les ouvrages reçus. La finalité de ce travail est de primer le livre préféré de chaque élève, qui individuellement devra voter.

À ce jour plus de 10 000 élèves correspondant à environ 460 classes participent à ce prix, soit 86 % des écoles du rural.

Déroulement du prix

- Octobre 2025 : Envois des ouvrages dans les écoles.
- Novembre 2025 - mars 2026 : Les ouvrages sont lus par les élèves.
- Fin mars - avril 2026 : Votes dans les écoles.
- Mai et juin 2026 : Proclamation des résultats et récompense collective des élèves.

Cette récompense collective se traduira donc en 2026, suite à l'appel à projets qui

vous est proposé, par des représentations théâtrales qui seront offertes aux élèves participants dans différentes salles de spectacles du territoire. Ainsi, les élèves de l'ensemble des classes participantes, assisteront à des pièces de théâtre jeune public : spectacles donnés par les artistes insulaires sélectionnés dans le cadre du présent appel à projets.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS ET OBJET

Il s'agit de :

- promouvoir du théâtre jeune public en langue corse,
- valoriser la production littéraire en langue corse,
- favoriser la rencontre avec la création insulaire et ses artistes,
- permettre aux enfants d'assister à des représentations de spectacle vivant dans des lieux de diffusion de leur territoire.

L'appel à candidatures vise à demander aux professionnels insulaires de travailler sur des adaptations/créations en langue corse autour des livres sélectionnés dans le cadre du prix « Leghje Eleghje ».

La représentation des projets retenus devra se dérouler durant la proclamation des résultats du prix entre mai et juin 2026 (les salles de spectacles¹, les dates précises et le nombre de diffusion seront fixées ultérieurement).

Le spectacle sera joué en langue corse.

La proposition des candidats peut inclure à la marge du bilinguisme pour faciliter la compréhension.

Le spectacle sera joué devant des enfants allant de la maternelle au CM2.

La durée du spectacle maximum conseillée est de :

- 45 minutes

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Porteurs de projet cibles

Personne de droit privé établie en Corse (compagnies, artistes, ...).

Livres sélectionnés dans le cadre du prix « Leghje Eleghje »

La liste des ouvrages jeunesse choisie par les médiathèques est la suivante :

¹ Exemples de lieux partenaires pour diffuser les spectacles retenus : l'ARIA à Olmi Capella, Spaziu culturale Natale Rochiccioli à Carghjese, Centre Voce à Pigna, le Centre culturel universitaire Natale Luciani à Corti, Spaziu culturale Carlu Rocchi à Buguglia, le centre culturel de Portivechju, Anima à Prunelli di Fiumorbu, l'Espace Diamant à Aiacciu...

- « Bù chi fiori ! » de Ghjacumina Geronimi et Antea Ferrandi / Éditions Éoliennes et ADECEC
- « Merulinu è l'imuzioni » de Gloria Francella et Giulio Fabroni / Éditions Albiana
- « A scola di i casi addisperati » de Michèle Corotti / Éditions Éoliennes
- « 36 Granelle » d'Armelle et Jean-Philippe Guissani / Éditions Clémentines
- « Barba Bianca » de Francette Orsoni / Éditions Filu di a Memoria
- « A notti di u piscadorucciu » d'Hélène Bonardi / Éditions A Granata
- « Mirendella in Crena » / Éditions le Parti des Oiseaux
- « Pirru è Ricuccata : l'ochju di a luna » / Realità Éditions

Les ouvrages sont disponibles à l'emprunt dans le réseau des médiathèques.

ARTICLE 4 : CALENDRIER

- Mai 2025 : Lancement de l'appel à projet
- 1^{er} septembre 2025 : Date limite de dépôt des candidatures
- septembre 2025 : Présentation orale des projets et sélection des projets
- octobre 2025 : Proposition en Conseil exécutif et notification aux porteurs de projets sélectionnés.

ARTICLE 5 : DOSSIER DE CANDIDATURE

Le candidat présentera un projet travaillé ou accompagné par une personne compétente en écriture théâtrale et corsophone si le texte nécessite une adaptation particulière.

Pièces obligatoires

- ✓ Présentation du projet d'adaptation théâtrale
- ✓ Présentation des artistes et des intervenants divers (ex : CV...)
- ✓ Budget prévisionnel distinguant l'étape création et l'étape diffusion (coût pour une diffusion)
- ✓ Attestation d'engagement à produire la pièce de théâtre créée le(s) jour(s) dans les lieux et dates convenues ultérieurement
- ✓ RIB du porteur de projet
- ✓ Liste et montants des aides publiques obtenues au cours des 3 dernières années
- ✓ SIRET
- ✓ Composition des instances dirigeantes (pour les personnes morales)
- ✓ Attestation sur l'honneur de régularité fiscale et sociale
- ✓ Statuts
- ✓ Délibération de l'organe statutaire approuvant l'opération et son budget (pour les personnes morales)

- ✓ Extrait du JO de la République portant déclaration de constitution (pour les associations)
- ✓ Extrait du K-bis de moins de 6 mois (pour les entreprises)
- ✓ Extrait d'immatriculation au registre du commerce ou des métiers (pour les auto-entrepreneurs)

Dépôt du dossier de candidature

L'ensemble des pièces sera transmis :

- **avant le 1^{er} septembre 2025**
- par courrier électronique à l'adresse suivante :

marina.lahitte-loustau@isula.corsica

Les candidatures reçues après la date limite de dépôt ne seront pas retenues.

En cas de remise de dossier incomplet, les candidats auront un délai raisonnable pour fournir les pièces manquantes.

Demande de renseignements : Tel 07 86 14 50 38

ARTICLE 6 : FINANCEMENT DES PROJETS

Les projets sélectionnés bénéficieront d'une aide financière en conformité avec la réglementation européenne sur les aides d'État.

Il s'agit d'une aide en 2 parties :

- **Une partie adaptation/création dans la limite d'un plafond de 35 000 € en fonction du budget du candidat.**

Le versement a lieu en 2 fois : une avance, correspondant à 90 % de la partie adaptation/création à la signature de l'acte attributif de subvention. Le solde sur remise du bilan financier réalisé, du texte théâtral, du projet de mise en scène et de la fiche technique de la création.

- **Une partie diffusion qui sera déterminée dans la limite de 2 500 € par représentation (tout frais inclus dont VHR, droits d'auteurs...). Le coût sera dégressif en fonction du nombre de représentation.**

Le versement a lieu en 2 fois : une avance, correspondant à 80 % à la signature de l'acte attributif de subvention. Le solde sur remise du bilan d'activité et du bilan financier réalisé de l'opération.

Le montant, le nombre, les lieux et dates de représentation sont déterminés ultérieurement sur la base du projet de la compagnie et du partenariat avec des salles de spectacle.

ARTICLE 7 : SÉLECTION DES PROJETS

Les candidatures seront instruites (sur dossier remis et présentation orale) conjointement par les Directions adjointes Arts vivants et Livre et lecture de la Collectivité de Corse avant proposition et décision du Conseil exécutif de Corse.

Il sera retenu 2 projets.

ARTICLE 8 : CONFIDENTIALITÉ

Dans le cadre du présent appel à projets, la Collectivité de Corse et les porteurs de projets sélectionnés s'engagent à respecter la réglementation applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

ARTICLE 9 : DROITS D'AUTEUR ET DROITS D'EXPLOITATION

Dans le cadre des représentations et de toute communication, le nom des auteurs des ouvrages sélectionnés doit être mentionné.

Les droits d'auteur et d'exploitation devront être inclus dans le budget des candidats si une contrepartie financière est exigée.

Pour tout renseignement sur ce point, veuillez contacter :

marie-claire.bicchieray@isula.corsica et marina.lahitte-loustau@isula.corsica